

L'Institut national de la paie / National Payroll Institute

États financiers
31 décembre 2025



Façonner l'avenir
en toute confiance

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
L'Institut national de la paie / National Payroll Institute

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **l'Institut national de la paie / National Payroll Institute** (l'« Institut ») qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 décembre 2025, et les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Institut ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Institut.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst + Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 27 mars 2026

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



**L'Institut national de la paie /
National Payroll Institute**


Bilan

Au 31 décembre

	2025	2024
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	83 917	2 408 668
Placements à court terme, à la juste valeur [note 4]	1 313 135	2 521 228
Débiteurs [note 12]	3 398 754	246 351
Charges payées d'avance et autres actifs	1 016 543	1 784 460
Total de l'actif à court terme	5 812 349	6 960 707
Placements à long terme, à la juste valeur [note 4]	23 894 974	26 590 187
Actif pour l'implantation de logiciels-services [note 5]	103 570	4 446
Immobilisations, montant net [note 6]	7 696 481	350 275
	37 507 374	33 905 615
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Dette bancaire [note 3]	250 000	—
Créditeurs et charges à payer [note 7]	2 313 856	2 192 625
Apports reportés [note 8]	4 871 122	5 098 179
Tranche à court terme des avantages incitatifs à la location	191 720	47 825
Total du passif à court terme	7 626 698	7 338 629
Avantages incitatifs à la location	3 661 883	154 316
Total du passif	11 288 581	7 492 945
Engagements [note 11]		
Actif net		
Non affecté	26 218 793	26 412 670
	37 507 374	33 905 615

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,


Président du conseil


Trésorier

**L'Institut national de la paie /
National Payroll Institute**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre

	2025	2024
	\$	\$
Actif net non affecté au début de l'exercice	26 412 670	24 326 324
Excédent (déficit) des produits sur les charges de l'exercice	(193 877)	2 086 346
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	26 218 793	26 412 670

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**L'Institut national de la paie /
National Payroll Institute**

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Frais d'accréditation professionnelle	9 814 832	9 718 996
Cotisations	6 802 829	6 228 173
Séminaires et congrès	6 200 356	6 059 266
Publications et redevances	144 384	201 310
	22 962 401	22 207 745
Charges		
Administration et cotisations <i>[note 5]</i>	7 766 762	7 060 039
Séminaires et congrès	4 353 577	3 784 388
Activités d'accréditation professionnelle et remaniement	4 269 814	3 998 501
Communications et commercialisation	3 927 412	3 819 481
Élaboration de contenu	1 851 154	1 649 078
Affaires législatives du gouvernement	839 752	1 000 797
Gouvernance de l'Institut	436 406	331 346
Recherche	23 563	74 850
	23 468 440	21 718 480
Excédent (déficit) des produits sur les charges avant les éléments suivants	(506 039)	489 265
Projets d'investissement stratégique	(2 312 413)	(2 045 976)
Revenu de placement <i>[note 9]</i>	2 624 575	3 643 057
Excédent (déficit) des produits sur les charges de l'exercice	(193 877)	2 086 346

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**L'Institut national de la paie /
National Payroll Institute**

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre

	2025	2024
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des produits sur les charges de l'exercice	(193 877)	2 086 346
Ajouter (déduire) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Revenu de placement réinvesti, pertes nettes latentes	(2 596 694)	(3 598 380)
Amortissement des immobilisations	569 085	483 569
	<u>(2 221 486)</u>	<u>(1 028 465)</u>
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs	(3 152 403)	142 126
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance et autres actifs	767 917	(685 327)
Augmentation de l'actif pour l'implantation de logiciels-services	(99 124)	(4 446)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	121 231	101 407
Augmentation (diminution) des apports reportés	(227 057)	468 319
Augmentation des avantages incitatifs à la location	3 651 462	10 841
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(1 159 460)</u>	<u>(995 545)</u>
Activités d'investissement		
Retrait des placements	6 500 000	2 000 000
Achat d'immobilisations	(7 915 291)	(74 479)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 415 291)</u>	<u>1 925 521</u>
Activités de financement		
Augmentation de la dette bancaire	250 000	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>250 000</u>	<u>—</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(2 324 751)	929 976
Trésorerie au début de l'exercice	2 408 668	1 478 692
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>83 917</u>	<u>2 408 668</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

1. Mission

L'Institut national de la paie / National Payroll Institute (l'« Institut ») est l'association nationale qui représente les besoins en matière de paie des employeurs depuis 1978. L'Institut établit la norme d'excellence professionnelle en cultivant et en offrant une expertise essentielle à la santé de chaque entreprise, à l'économie et à l'élaboration des politiques publiques du Canada. L'Institut offre une expertise et des ressources essentielles à plus de 40 000 professionnels pour réaliser leur potentiel, aux employeurs pour répondre à leurs questions en matière de paie et d'avantages imposables et aux gouvernements pour la gestion des retenues visant à financer des programmes très importants chaque année. Les titres professionnels de l'Institut représentent un gage d'expertise et de professionnalisme, et sont obtenus dans le cadre des seuls programmes d'accréditation dans le domaine de la paie au Canada. L'Institut poursuit ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* à titre de société sans capital-actions. L'Institut est un organisme à but non lucratif et, à ce titre, il est exonéré d'impôts sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)) de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Partie III – Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du Canada et comprend les principales méthodes comptables qui sont résumées ci-après.

Constatation des produits

Les inscriptions à des séminaires et congrès sont constatées à titre de produits lorsque l'activité a lieu ou lorsque les services sont rendus. Les frais d'accréditation professionnelle sont constatés à titre de produits lorsque le cours a lieu. Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata au cours de l'exercice.

Le revenu de placement, qui se compose d'intérêts, de dividendes, de distributions de revenu provenant de fonds communs et de gains et pertes réalisés et latents, nets des frais de placement, est comptabilisé dans l'état des résultats à mesure qu'ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme très liquides assortis d'échéances de moins de 90 jours. La trésorerie et les placements qui répondent à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus à des fins d'investissement plutôt qu'à des fins de liquidité sont classés comme des placements.

Instruments financiers

Les placements comptabilisés à la juste valeur se composent d'instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif, de placements dans des fonds de placement, tout placement dans des titres à revenu fixe et des placements alternatifs que l'Institut désigne à l'achat comme étant évalué à la juste valeur. Les transactions sont constatées à la date à laquelle elles ont lieu, et les coûts de transaction sont passés en charges dès qu'ils sont engagés.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

Les autres instruments financiers, y compris les débiteurs et les créditeurs et charges à payer, sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ultérieurement évalués au coût, déduction faite de la provision pour moins-value.

Charges payées d'avance et autres actifs

Tous les coûts relatifs aux cours, séminaires et congrès à venir sont d'abord constatés à titre de charges payées d'avance et autres actifs lorsque les dépenses respectent les critères de comptabilisation et de définition d'un actif. Ils sont passés en charges dans la période au cours de laquelle les activités ont eu lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'Institut calcule l'amortissement selon la méthode linéaire en fonction des périodes d'amortissement suivantes :

Immobilisations corporelles

Améliorations locatives	sur la durée du bail
Mobilier de bureau fixe	10 ans
Mobilier et matériel de bureau – divers	de 3 à 5 ans

Actifs incorporels

Coûts des logiciels du programme et du système	de 3 à 5 ans
--	--------------

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif risque de ne plus contribuer à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'actif en question s'accroît ultérieurement.

Accords d'infonuagique

L'Institut analyse ses accords d'infonuagique pour déterminer si une composante logicielle d'un accord d'infonuagique constitue un actif incorporel logiciel. Un tel actif est comptabilisé comme un actif incorporel logiciel. Si la composante logicielle ne constitue pas un actif, elle est comptabilisée comme logiciel-service et passée en charges à mesure que les coûts correspondants sont engagés. Les dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables à la préparation du logiciel-service en vue de son utilisation prévue et qui ne donnent pas lieu à des actifs incorporels distincts sont inscrites en tant qu'actif au titre de l'implantation du logiciel-service. Cet actif est comptabilisé en charges selon une formule linéaire appliquée sur la période prévue d'accès au logiciel-service par l'entreprise, qui est estimée à trois ans.

Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs à la location représentent les avantages incitatifs reçus, lesquels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location sous-jacent.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

Avantages sociaux

L'Institut cotise à un régime enregistré d'épargne-retraite collectif et verse un montant égal aux cotisations versées par les membres de son personnel conformément aux restrictions du régime. Les cotisations sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Conversion des devises

Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou les pertes découlant des opérations de change sont comptabilisés dans l'état des résultats.

Ventilation des charges

Les frais de chaque fonction comprennent les frais de personnel et les autres frais directement rattachés à une fonction donnée. Les charges de fonctionnement général et les autres coûts ne sont pas attribués.

3. Marge de crédit

L'Institut dispose d'une marge de crédit d'un maximum de 300 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel bancaire, majoré de 0,75 % par année. La marge de crédit est assortie d'une convention de garantie générale couvrant tous les actifs de l'Institut, à l'exception des biens immeubles. Au 31 décembre 2025, le taux préférentiel bancaire était de 4,45 % (5,45 % en 2024). Au 31 décembre 2025, une tranche de 250 000 \$ avait été prélevée sur la marge de crédit. Aucun montant n'avait été prélevé sur la marge de crédit au 31 décembre 2024.

4. Placements

Les placements se composent des actifs qui suivent :

Placements à court terme

	2025	2024
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>1 313 135</u>	<u>2 521 228</u>

**L'Institut national de la paie /
National Payroll Institute**

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

Placements à long terme

	2025	2024
	\$	\$
Titres à revenu fixe canadiens	6 060 313	6 928 240
Titres à revenu fixe mondiaux	2 993 115	3 585 186
Actions canadiennes	5 416 901	6 451 260
Actions américaines	3 794 595	5 167 854
Autres actions étrangères	4 044 662	2 947 857
Fonds alternatifs de dette à long terme	1 585 388	1 509 790
	23 894 974	26 590 187

Pour les titres à revenu fixe, les taux d'intérêt variaient de 1,10 % à 3,19 % (1,10 % à 2,75 % en 2024), et les dates d'échéance s'échelonnaient du 19 janvier 2026 au 1^{er} mars 2028 (du 29 janvier 2025 au 1^{er} septembre 2028 en 2024).

Les placements dans des fonds communs sont répartis entre les catégories d'actifs selon les placements sous-jacents.

5. Actif pour l'implantation de logiciels-services

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'Institut a passé en charges un montant de 39 907 \$ (néant en 2024) pour les logiciels-services compris dans les charges d'administration et de cotisation et a inscrit à l'actif un montant de 139 031 \$ (4 446 \$ en 2024) pour les dépenses directement attribuables aux activités d'implantation liées à l'implantation de logiciels-services.

L'Institut a des engagements qui entraîneront des dépenses liées aux accords d'infonuagique, lesquels sont présentés à la note 11.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

6. Immobilisations

Les immobilisations comprennent ce qui suit :

	2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles			
Améliorations locatives	6 845 922	221 431	6 624 491
Mobilier de bureau fixe	481 646	24 082	457 564
Mobilier et matériel de bureau – divers	943 585	445 965	497 620
	8 271 153	691 478	7 579 675
Actifs incorporels			
Coûts des logiciels du programme et du système			
Élaboration de cours d'accréditation et de séminaires	1 960 695	1 903 677	57 018
Coûts des logiciels	1 895 713	1 835 925	59 788
	3 856 408	3 739 602	116 806
	12 127 561	4 431 080	7 696 481
2024			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles			
Améliorations locatives	1 862 960	1 790 204	72 756
Mobilier de bureau fixe	392 614	367 836	24 778
Mobilier et matériel de bureau – divers	727 866	643 303	84 563
	2 983 440	2 801 343	182 097
Actifs incorporels			
Coûts des logiciels du programme et du système			
Élaboration de cours d'accréditation et de séminaires	1 960 705	1 838 529	122 176
Coûts des logiciels	1 837 400	1 791 398	46 002
	3 798 105	3 629 927	168 178
	6 781 545	6 431 270	350 275

Au cours de l'exercice, des immobilisations d'un montant de 2 569 275 \$ (9 766 \$ en 2024) qui avaient été entièrement amorties ont été radiées.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

7. Sommes à payer au gouvernement

Les créiteurs et charges à payer comprenaient les sommes à payer au gouvernement totalisant un montant de 72 885 \$ (néant en 2024).

8. Apports reportés

Les apports reportés se composent des éléments suivants :

	2025	2024
	\$	\$
Cotisations	3 632 048	3 505 694
Accréditation	888 414	946 864
Séminaires et congrès	350 660	645 621
	4 871 122	5 098 179

9. Revenu de placement

Le revenu de placement se compose de ce qui suit :

	2025	2024
	\$	\$
Gains latents sur les placements	1 990 936	2 898 637
Intérêts et dividendes	633 639	744 420
	2 624 575	3 643 057

10. Régime enregistré d'épargne-retraite collectif – avantages sociaux

Au cours de l'exercice, l'Institut a versé des cotisations totalisant environ 314 658 \$ (294 953 \$ en 2024) à un régime enregistré d'épargne-retraite collectif.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

11. Engagements

L'Institut est tenu de faire les paiements annuels minimums futurs approximatifs suivants en vertu de contrats de location-exploitation et de contrats visant les bureaux, les services professionnels et le matériel de bureau :

	\$
2026	3 986 663
2027	1 640 016
2028	1 640 016
2029	1 429 751
2030	1 433 746
Par la suite	15 142 285
	<u>25 272 477</u>

En plus des loyers minimaux, les contrats de location visant les bureaux exigent généralement le paiement de divers frais d'exploitation.

12. Instruments financiers et gestion des risques

L'Institut est exposé à divers risques financiers associés aux transactions visant des instruments financiers. La plupart de ces risques ont trait aux placements. Afin de gérer les risques liés aux placements, l'Institut a établi une stratégie de placement et une composition de l'actif qui cadrent avec le rendement global correspondant à la préservation du capital, à la tolérance au risque et aux besoins de liquidité de l'Institut. Une politique en matière de placement a été élaborée afin de surveiller et de limiter le niveau de risque des différentes catégories d'actifs, ainsi que du portefeuille dans son ensemble. Si le niveau de risque mesuré auquel est exposé le portefeuille dépasse les limites prescrites par la politique, des mesures seront prises pour le réduire.

Risque de change

L'Institut est exposé au risque de change en ce qui concerne ses placements libellés en devises, y compris les placements sous-jacents détenus dans ses fonds communs libellés en devises, en raison de la variation par rapport au dollar canadien de la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs associés à ces instruments découlant des fluctuations des taux de change. L'Institut atténue son exposition au risque de change en la limitant à 10 % pour les titres à revenu fixe et à 15 % pour les actions américaines et les autres actions étrangères.

Risque de taux d'intérêt

L'Institut est exposé au risque de taux d'intérêt à l'égard de ses titres à revenu fixe et de ses fonds communs qui détiennent des titres à revenu fixe, la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuant sous l'effet des variations des taux d'intérêt du marché. Les variations des taux d'intérêt du marché n'ont pas d'incidence importante sur les résultats d'exploitation de l'Institut.

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2025

Autre risque lié au prix

L'Institut est exposé à un autre risque lié au prix en raison des variations des prix du marché (autres que les variations découlant des risques de change ou de taux d'intérêt) se rapportant à ses placements dans des titres de participation et des fonds communs. L'Institut gère ce risque en faisant le suivi de ses placements par rapport à la composition de l'actif de référence, qui reflète l'appétit pour le risque de L'Institut.

Risque de crédit

L'Institut est exposé au risque de crédit à l'égard de ses placements alternatifs et dans des titres à revenu fixe, en raison du risque de perte financière découlant de la possible incapacité d'une contrepartie à s'acquitter de ses obligations contractuelles. Pour gérer cette exposition au risque de crédit, l'Institut n'investit que dans des titres de grande qualité. Des limites fixes sont déterminées pour chaque contrepartie et font l'objet d'une surveillance régulière.

En outre, dans le cours normal des activités, l'Institut est exposé au risque de crédit à l'égard de ses débiteurs, car le manquement de l'une des parties à ses obligations pourrait se traduire par des pertes financières pour l'Institut. Au 31 décembre 2025, un débiteur (un débiteur en 2024) représentait 92 % (44 % en 2024) du solde des débiteurs de l'Institut totalisant 3 398 754 \$ (246 351 \$ en 2024). Bien que le risque de crédit soit concentré sur ce débiteur, une tranche importante des soldes impayés a été reçue après la fin de l'exercice. Par conséquent, le risque de crédit associé à ce débiteur est minime.

13. Gestion du capital

L'Institut vise à détenir des liquidités suffisantes pour poursuivre ses activités malgré une conjoncture financière défavorable et pour avoir assez de latitude pour tirer avantage des occasions prometteuses. Les besoins à cet égard sont examinés lors de la préparation du budget annuel et du suivi des flux de trésorerie et des résultats d'exploitation réels par rapport au budget. L'Institut vise à détenir un montant correspondant aux charges d'exploitation normales sur une période de neuf à douze mois dans ses actifs liquides. Au 31 décembre 2025, l'Institut avait atteint son objectif de disposer de liquidités suffisantes pour respecter ses engagements en cours.